

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	02.07.2022	16h50	22.185	PRÉSIDENCE
Annule et remplace				

**Auteur(s) : Groupe VertPOP**

**Titre : Pour un accès à l'information facilité, rapide et transparent**

**Contenu :**

Nous demandons au Conseil d'État d'analyser sa pratique de publication et de référencement des documents officiels, définis à l'article 70, alinéa 1, de la Convention intercantonale des 8 et 9 mai 2012 relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE), sur son site internet et sur son serveur cartographique dans l'optique d'en permettre un accès facilité, rapide et transparent à la population.

**Développement :**

À l'heure où les rumeurs et les fake news prennent de plus en plus d'ampleur et menacent directement la confiance des citoyennes et des citoyens envers les autorités, il est nécessaire que le Conseil d'État s'engage pleinement en faveur d'une information complète de la population sur les activités de l'administration cantonale.

Forts de ce constat, nous estimons qu'il est regrettable de constater que le site internet du canton ne contient que peu de rapports, notamment ceux issus d'études ayant fait l'objet d'un mandat à l'externe, ou que leur référencement n'est pas optimal. Par exemple, alors que le Conseil d'État communiquait largement et de manière rassurante sur les résultats de l'étude sur la pollution aux furanes et aux dioxines, il est difficile de saisir pour quelles raisons ce rapport n'est pas en libre accès sur le site internet. Une telle opacité conduit inévitablement la population à penser qu'on lui cache quelque chose !

Dans les cas avérés où d'éventuelles informations nécessiteraient réellement d'être dissimulées, il serait toujours possible de caviarder tel ou tel passage en en expliquant, si possible, la raison. De plus, ne figure aucune information sur cette pollution aux furanes et aux dioxines sur la page du service de l'énergie et de l'environnement dévolue à la protection des sols. Avons-nous mal cherché ou ce rapport ne figure-t-il bel et bien pas sur le site du canton ?

De même, il est dommage que le Conseil d'État n'exploite pas davantage les opportunités offertes par le géoportail cantonal pour mettre à disposition de la population des informations cartographiques. Par exemple, il est incompréhensible que certaines informations ne soient pas consultables par les citoyennes et les citoyens, à l'instar du cadastre du bruit, qui existe pourtant sur l'intranet du Système d'information du territoire neuchâtelois (SITN).

Finalement, favoriser une transparence plus importante des documents de l'administration cantonale permet non seulement de consolider le lien de confiance entre autorités et citoyennes et citoyens, mais aussi, et avant tout, de considérer les Neuchâteloises et les Neuchâtelois comme des personnes adultes et intelligentes, prêtes à comprendre des enjeux complexes. C'est toute la démocratie cantonale qui en sort grandie.

**Demande d'urgence : NON**

**Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :**

Cloé Dutoit

**Autres signataires (prénom, nom) :**

**Autres signataires suite (prénom, nom) :**

**Autres signataires suite (prénom, nom) :**

Cécile Guinand

Adriana Ioset

Christine Ammann Tschopp

Marie-France Vaucher

Diane Skartsounis

Richard Gigon

Johanna Lott Fischer

Marc Fatton

Manon Roux

Niel Smith

Fanny Gretillat

Monique Erard